

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : /

Excusés : Mme Audrey MARRON
M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : M. Florence FAIS

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Mars 2021	Vendredi 19 Mars 2021	Mardi 30 Mars 2021

9-Approbation du budget général et du budget annexe ZAC Belledonne – Exercice 2021

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les budgets primitifs, au titre de l'exercice 2021, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	
Budget Principal	9 052 175,05 €	7 109 204,55 €	
dont autofinancement		4 593 212,05 €	
Belledonne	330 480,00 €	Dépenses	Recettes
		330 480,00 €	330 480,00 €

Concernant la ZAC Belledonne, le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 364 294,33 €.

Au cours de cet exercice, une part d'investissement s'élevant à 57 605,73 € a permis de résorber le déficit de fonctionnement portant ainsi le résultat de clôture de l'exercice à 306 688,60 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les budgets primitifs présentés au titre de l'exercice 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité

